

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-175

Interdiction de circuler et autorisation de stationnement " rue Porte des Montels "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 18 juillet 2022, par laquelle Monsieur Jean-Claude BOUCHOT, demeurant 1 rue Porte des Montels – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de stationner un camion-citerne devant le bien situé « 1 rue Porte des Montels », afin de permettre la vidange d'une cuve à fioul,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre la vidange d'une cuve à fioul, le permissionnaire est autorisé à installer un camion-citerne devant le bien situé « 1 rue Porte des Montels », le mardi 23 août 2022 de 08H00 à 12H00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 03/08/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 03/08/2022

Puissalicon le 02/08/2022

Michel FARENC
Maire

